

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 septembre 2025**  
~~~~~

PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE SAINT-PARGOIRE
ATTRIBUTION ENVELOPPE FONDS DE CONCOURS PETITES VILLES DE DEMAIN
ET BOURG CENTRE POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 septembre 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 septembre 2025.

Etaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA.

Excusés Mme Christine SANCHEZ, M. Gregory BRO.

Absents M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU ensemble, la délibération du 18 novembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération de la communauté de communes Vallée de l'Hérault du 23 mai 2022 sur l'instauration d'un fonds de concours Petites villes de demain et bourg-centre ;

VU la décision N°2025-37 - 07-17 de la commune de Saint-Pargoire en date du 22 juillet 2025 relative à une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour la réalisation de travaux de voirie ;

CONSIDERANT le projet de réfection de chaussée (voiries communales) qui permettra d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité routière à l'échelle du centre-bourg de Saint-Pargoire,

CONSIDERANT le caractère structurant de ces voiries communales qui assurent des fonctions de desserte inter-quartier et de rabattement vers la RD31 (Avenue de Plaissan) et vers la RD30 (vers Villeveyrac),

CONSIDERANT le caractère très passant et l'état de dégradation avancée de ces voiries communales situées au niveau du Lotissement Les Cambinières et Avenue du Val d'Or,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux de réfection de ces voiries pour assurer la sécurité des déplacements tous modes,

CONSIDERANT la décision de M. le maire de Saint-Pargoire d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CCVH au titre de son fonds de concours Petites villes de demain – bourgs centres,

CONSIDERANT que la demande est cohérente avec le règlement d'attribution du fonds de concours « Petites villes de demain - bourgs centres »,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux de réfection de voiries communales de Saint-Pargoire,
- d'approuver la proposition de contribution de la CCVH telle qu'exposée dans le plan de financement estimatif de l'opération ci-annexé.

Transmission au Représentant de l'État N° 3889

Publication le 23/09/2025

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23/09/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250922-22759-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE



DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

TRAVAUX DE VOIRIE

Juillet 2025



Saint Pargoire, le 24 juillet 2025

Monsieur Jean-François SOTO
Communauté de Communes de la
Vallée de l'Hérault
Parc d'activités de Camalcé
34150 GIGNAC

Affaire suivie par : sabine Quebre
sabine.quebre@ville-saintpargoire.com

Réf : SQ/JLD/2025-25

Monsieur le Président,

La commune de Saint Pargoire sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour des travaux de réfection de la voirie communale.

Ce projet permettra d'améliorer la sécurité des déplacements et les conditions de circulation sur des tronçons particulièrement dégradés.

Le coût du projet s'élève à 139 232 € hors taxe. L'aide sollicitée correspond à 10% du montant des travaux

Je joins à cette demande un dossier de subvention dûment complété.

Je vous remercie de l'intérêt porté à cette demande,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Le Maire de Saint-Pargoire,
Jean-Luc DARMANIN



**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2025-37 – 07-17****SÉANCE DU 22 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 17 juillet 2025

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Anne THÉVENOT

- Procurations : Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
Pascal SOUYRIS à Pierre ROSSIGNOL
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT
Élodie PAULS à Monique GIBERT

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2025-37 – 07-17 / Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour la réalisation de travaux de voirie :

Monsieur le Maire indique qu'une réfection de chaussées de voirie communale est nécessaire pour améliorer les conditions de circulation qui sont aujourd'hui très dégradées, notamment au niveau du Lotissement les Cambinières et Avenue du Val d'Or.

L'état de la chaussée est très dégradé et nécessite des travaux de réfection pour assurer la sécurité des déplacements.

Le coût des travaux envisagé s'élève à 89 382,50 € HT pour le lotissement Les Cambinières et 49 850,46 € HT pour le Val d'Or soit 139 232,96 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour financer ces travaux de voirie nécessaire à l'amélioration de la circulation au sein de la commune.

PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses	Montant des charges	Recettes	Financement total	Taux de financement
61	Travaux de voirie	139 232 €	CCVH fonds de concours	60 000 €	43.10%
			Autofinancement		
			Ville de Saint-Pargoire	79 232 €	56.90%
	TOTAL CHARGES HT	139 232 €	TOTAL PRODUITS	139 232 €	100 %

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet présenté et le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le Maire
Jean-Luc DARMANIN

Liste des pièces du dossier

- ☐ Une lettre de demande de financement adressée aux conseillers départementaux

❖ Pièces Administratives

- ☐ Fiche d'identification du demandeur
- ☐ Délibération autorisant l'exécutif à solliciter un financement

❖ Pièces techniques liées à l'opération

- ☐ Descriptif de l'opération
- ☐ Plan de financement daté et signé par le représentant légal
- ☐ Attestation de non-commencement de l'opération
- ☐ estimatifs détaillés

FICHE D'IDENTIFICATION

I) Identification du demandeur :

- Nom: VILLE DE SAINT PARGOIRE
- Adresse du siège social : PLACE DE LA MAIRIE

Code Postal :

3	4	2	3	0
---	---	---	---	---

 Commune : SAINT PARGOIRE

• Téléphone :

0	4	6	7	9	8	7	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

• Email : accueil@ville-saintpargoire.com

• Numéro SIRET (14 chiffres) :

2	1	3	4	0	1	5	7	3	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Régime TVA : ☐ Assujetti ☒ Non assujetti ☐ partiellement assujetti taux de.....%

II) Identification du responsable légal et de la personne chargée du dossier :**➤ Représentant légal**

- Fonction : Maire
- Nom : DARMANIN Prénom : Jean Luc
- Téléphone :

0	4	6	7	9	8	7	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- Email : accueil@ville-saintpargoire.com

➤ Personne chargée du dossier au sein de la structure si différente

- Fonction : Directrice générale des services
- Nom : QUEBRE Prénom : Sabine
- Téléphone :

0	6	8	6	6	7	1	8	0	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- Email : sabine.quebre@ville-saintpargoire.com

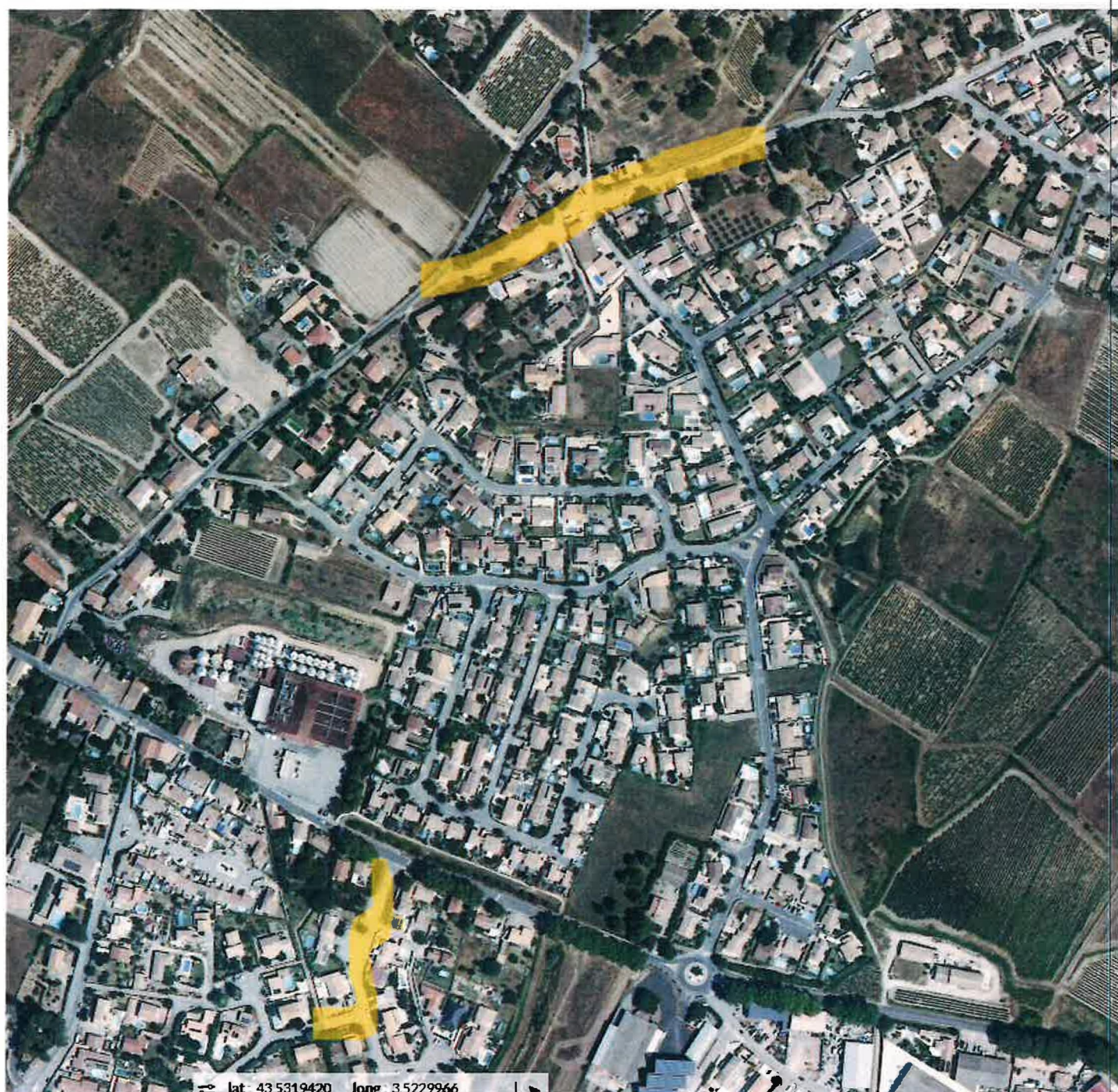
DESCRIPTIF DE L'OPERATION

A3

1- OBJET

Intitulé de l'opération : **Travaux de réfection voirie communale**

Localisation : Avenue du Val d'Or et rue du lotissement les Cambinières 34230 SAINT PARGOIRE.



2- DESCRIPTION DE L'OPERATION

Description détaillée :

La ville de Saint Pargoire va réaliser la réfection de deux routes communales particulièrement passantes et très dégradées.

Il s'agit de :

- l'avenue du Val d'Or qui permet de desservir la zone pavillonnaire située à l'est du village et la RD 131 Avenue de Plaissan
- La rue du lotissement les Cambinières qui permet aux zones pavillonnaires du sud du village de relier la RD30 vers Villeveyrac

Cette réfection permettra d'améliorer les conditions de circulations et la sécurité des déplacements de façon durable.

3- CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération:

Travaux de réfection : fin 2025

Autorisations administratives requises : ☐ oui ☒ non

4- BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : 139 232 € ☒ HT ☐ TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA : ☒ oui ☐ non

Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)

Total des aides publiques sollicitées : 60 000.00 €

Autofinancement : 79 232.00 €

PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses	Montant des charges	Recettes	Financement total	Taux de financement
61	Travaux de voirie	139 232	CCVH fonds de concours	60 000	43.10%
			Autofinancement		
			Ville de Saint Pargoire	79 232	56.90%
	TOTAL CHARGES HT	139 232 €	TOTAL PRODUITS	139 232	100 %

Fait à Saint Pargoire

Le 24/07/2025.

Cachet et signature

Le Maire,
Jean Luc DARMANIN

ATTESTATION
DE NON-COMMENCEMENT DE L'OPERATION

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ Jean Luc DARMANIN, Maire,
Représentant légal de ⁽²⁾ la Ville de Saint Pargoire,
Atteste sur l'honneur que les travaux de réfection des voiries communales n'ont pas
connu de début d'exécution à ce jour.

Fait à Saint Pargoire, le 24/07/2025.

Signature,

Le Maire,

Jean Luc DARMANIN.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT PARGOIRE" and a small emblem in the center. The signature is a cursive script that loops around the stamp.



WE OPEN THE WAY

Colas France - Etablissement St Jean de Védas
10 Rue Saint Exupery
ZONE INDUSTRIELLE LA LAUZE
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
Tél : 04.67.07.29.00
SIRET : 32933888303769

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE
PLACE DE LA MAIRIE
34230 SAINT-PARGOIRE

Nos réf : Doc 1843767 | Op 149062
Dossier suivi par : Pierrick CHARRIERE

SAINT-JEAN-DE-VEDAS, le 18/06/25

DEVIS : ST PARGOIRE - Lotissement Cambinières - Enrobés

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
LOTISSEMENT CAMBINIERES					
1	Amené et repli du matériel + signalisation complète	ENS	1,000	500,00	500,00
2	Préparation y/c rabotage sur 6 cm, ancrage à la minipelle, balayage de la surface, chargement et évacuation des gravats en décharge	M2	2 570,000	6,75	17 347,50
3	Couche d'impregnation à l'émulsion R65	M2	2 570,000	2,51	6 450,70
4	Fourniture et mise en oeuvre mécaniquement et manuellement d'un enrobé 0/10 BBSG, noir, ép. 6 cm y/c joint d'émulsion sablé	M2	2 570,000	23,89	61 397,30
5	Mise à la côte de Bouche à clef	U	15,000	82,00	1 230,00
6	Mise à la côte de tampon D600	U	9,000	273,00	2 457,00
Conditions particulières : La présente offre est valable 3 mois.					

Montant total HT (EUR)	89 382,50
TVA 20,0%	17 876,50
Montant total TTC (EUR)	107 259,00

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à SAINT-JEAN-DE-VEDAS, le mercredi 18 juin 2025
Chef de Centre
Chetun SONDHOO

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"



WE OPEN THE WAY

Colas France - Etablissement St Jean de Védas
 10 Rue Saint Exupery
 ZONE INDUSTRIELLE LA LAUZE
 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 Tél : 04.67.07.29.00
 SIRET : 32933888303769

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE
 PLACE DE LA MAIRIE
 34230 SAINT-PARGOIRE

Nos réf : Devis n°1916103 | Op 149062
Dossier suivi par : Pierrick CHARRIERE

SAINT-JEAN-DE-VEDAS, le 16/07/25

DEVIS : ST PARGOIRE - Réfection de voirie 2025 - Val d'Or

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Déplacement, Signalisation de chantier, Démarches Administratives	FT	1,000	500,00	500,00
2	Préparation du support comprenant le concassage du revêtement existant, le compactage du fond de forme	M2	3 420,000	3,93	13 440,60
3	Fourniture et Mise en oeuvre de GNT 0/20 pour reprofilage du corps de chaussée	M3	171,000	56,86	9 723,06
4	Réalisation d'un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume	M2	3 420,000	5,94	20 314,80
5	Mise à la côte de Bouche à clef	U	25,000	82,00	2 050,00
6	Mise à la côte de tampon D600	U	14,000	273,00	3 822,00
Conditions particulières : La présente offre est valable 3 mois.					

Montant total HT (EUR) 49 850,46

#N/A 20,0% 9 970,09

Montant total TTC (EUR) 59 820,55

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à SAINT-JEAN-DE-VEDAS, le mercredi 16 juillet 2025
Chef de Centre
Chetun SONDHOO

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"

Montant l'opération	estimatif de	Taux de financement 100.00%	139 232.00 € HT
Répartition estimative du financement			
CCVH		43.10 %	60 000.00 € HT
Commune		56.90 %	79 232.00 € HT